Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 022-212200976-20260407-DEL_2026_19-DE

Commune de La Landec

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 7 AVRIL 2026

DÉLIBÉRATION N° 2026-19

Objet : Création des commissions municipales et désignation des membres

Le 7 avril 2026, à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de La Landec s'est réuni, sous la présidence du Maire, Monsieur Didier SAILLARD.

Lieu de réunion : Salle du Conseil Municipal – Mairie de La Landec

Date de convocation : vendredi 3 avril 2026

Nombre de membres en exercice : 15

Présent ce jour : 14 - **Absents :** 1 - **Procurations :** 1 – **Votant :** 15

Conseillers municipaux présents : Didier SAILLARD, Guy LERIBAULT, Karine BARON, Patrick SIMON, Michel CAMPION, Sylvie OGER, Sophie GALLAIS, Romain GUILLET, Lydie KERGALL, Marie-Pierre BACHOWICZ, Jessica LEDOULT, Patrice LAFOREST, Perrine MENARD, Maxime DURAND

Absents excusés : Jean-Luc RICHEUX ayant donné pouvoir à Guy LERIBAULT

Secrétaire de séance : Marie-Pierre BACHOWICZ

Monsieur le Maire expose ce qui suit :

Conformément à l'article L.2121-22 du CGCT, le Conseil Municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

Les commissions municipales ne peuvent être composées que de conseillers municipaux. Il appartient au conseil municipal de décider du nombre de conseillers siégeant dans chaque commission.

Le maire est le président de droit de toutes les commissions. En cas d'absence ou d'empêchement, les commissions sont convoquées et présidées par le vice-président élu par celles-ci lors de leur première réunion.

Aussi, il est proposé de créer trois commissions municipales chargées d'examiner les projets de délibérations qui seront soumis au conseil municipal.

La commission des finances, de l'administration générale, de la jeunesse et de l'économie traiterait des dossiers relatifs aux domaines suivants : l'éducation, les affaires périscolaires (garderie, cantine), les affaires juridiques, l'état-civil, le cimetière, les finances et la fiscalité, les ressources-humaines.

La commission des travaux et de l'urbanisme traiterait des dossiers relatifs aux domaines suivants : les travaux, la voirie, l'entretien des bâtiments et espaces publics, les réseaux, la signalétique, l'achat d'équipements, les illuminations de noël, l'urbanisme et le foncier, l'énergie, l'environnement, l'agriculture.

Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 022-212200976-20260407-DEL_2026_19-DE

La commission des actions sociales, de la vie associative et des animations aux domaines suivants : les demandes d'aides sociales, les cérémonies, les associations, le repas des ainés, la culture, sports.

Les membres sont désignés par vote à bulletin secret (art. L 2121-21 du CGCT). Toutefois, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,** décide de :

- **ADOPTER** la liste des commissions municipales suivantes :
  - La commission des finances, de l'administration générale, de la jeunesse et de l'économie,
  - La commission des travaux et de l'urbanisme,
  - La commission des actions sociales, de la vie associative et des animations,

- **PRÉCISER** que chaque membre peut faire partie des trois commissions.

- **INDIQUER** qu'après appel à candidatures, considérant la présence d'une seule liste pour chacune des commissions, et en conformité avec les dispositions du code, notamment de l'article L.2121-21 du CGCT, le Conseil Municipal, après avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret, désigne au sein des commissions suivantes :

  - La commission des finances, de l'administration générale, de la jeunesse et de l'économie

- **Didier SAILLARD – Président**	- Perrine MENARD
- Karine BARON	- Sylvie OGER
- Jessica LEDOULT	- Marie-Pierre BACHOWICZ
- Romain GUILLET	- Sophie GALLAIS
- Lydie KERGALL	

  - La commission des travaux et de l'urbanisme,

- **Didier SAILLARD – Président**	- Karine BARON
- Patrick SIMON	- Romain GUILLET
- Maxime DURAND	
- Michel CAMPION	
- Patrice LAFOREST	

  - La commission des actions sociales, de la vie associative et des animations,

- **Didier SAILLARD – Président**	- Michel CAMPION
- Guy LERIBAULT	- Marie-Pierre BACHOWICZ
- Patrice LAFOREST	- Sophie GALLAIS
- Sylvie OGER	
- Jean-Luc RICHEUX	

- **ACCEPTE** que l'ensemble des membres du Conseil Municipal soit convoqué aux réunions sur la rédaction du bulletin municipal ainsi que sur les projets d'aménagement de la Commune.

A La Landec, le 7 avril 2026
Pour extrait conforme.
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

La secrétaire de séance,

Marie-Pierre BACHOWICZ

Le Maire,

Didier SAILLARD

MAIRIE DE LALANDEC 22960 (Côtes d'Armor)